

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
14 décembre 2023**

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231214-6 : Rapport d'orientation budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNault, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	6
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024, annexé à la présente.

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuit.

Fait à Marly-le-Roi, le **20 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **20 DEC. 2023**

Pour Extrait Conforme

Stéphane PIHIER
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Annexe n° 1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi
- Louveciennes

La population totale de ces deux communes est de 24 362 habitants (population légale 2020 entrant en vigueur au 1er janvier 2024). Ce chiffre sera réactualisé au moment de l'adoption du Budget Primitif.

Le Musée est labellisé « Musée de France » (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France).

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets. Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).

Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20231220-231214-6-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ROB 2023 - Annexe 2
ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	01/01/2028
200336 03 (Rénovation musée)	LT	Crédit mutuel	20	18/12/2019	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	-	1,65%	240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits	1641 Emprunt en € auprès des établissements de crédits						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
Total général	Total Général						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**RAPPORTEUR** : Le Président

La procédure budgétaire prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022

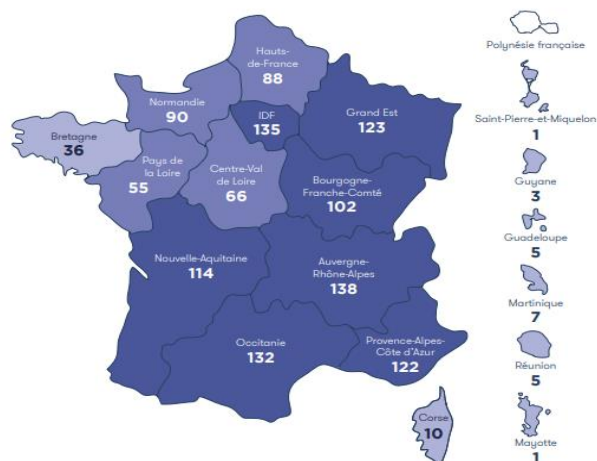
Le Musée du Domaine Royal est Labellisé "Musée de France". Ils sont 135 en Ile de France et 1 216 en France.

Les patrimoines et leurs publics

Répartition géographique des patrimoines

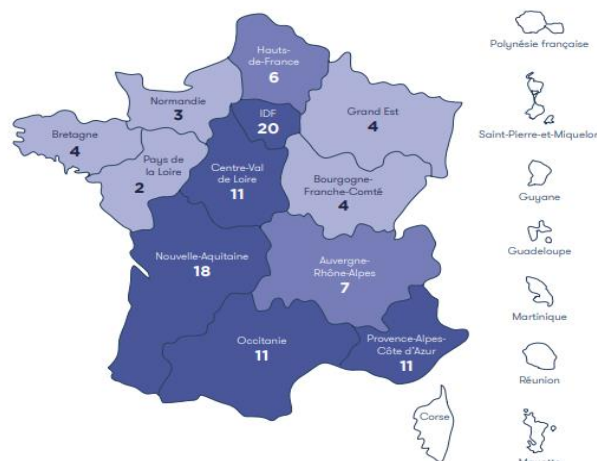
Les cartes suivantes permettent de visualiser la répartition des différents patrimoines à l'échelle régionale, tant sur le territoire métropolitain qu'ultramamarin.

Les musées de France



L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002. Elle porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur.

Les monuments nationaux (CMN et Chambord)



Le Centre des monuments nationaux (CMN), sous tutelle du ministère de la Culture, assure au nom de l'État la conservation et l'ouverture au public de ce réseau de monuments.

1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire

L'édition 2023 de Patrimostat, publication de référence sur la fréquentation des sites et établissements patrimoniaux, est parue. Elle présente les données pour 2022, année clé de réouverture totale des établissements et consolide celles de 2021.

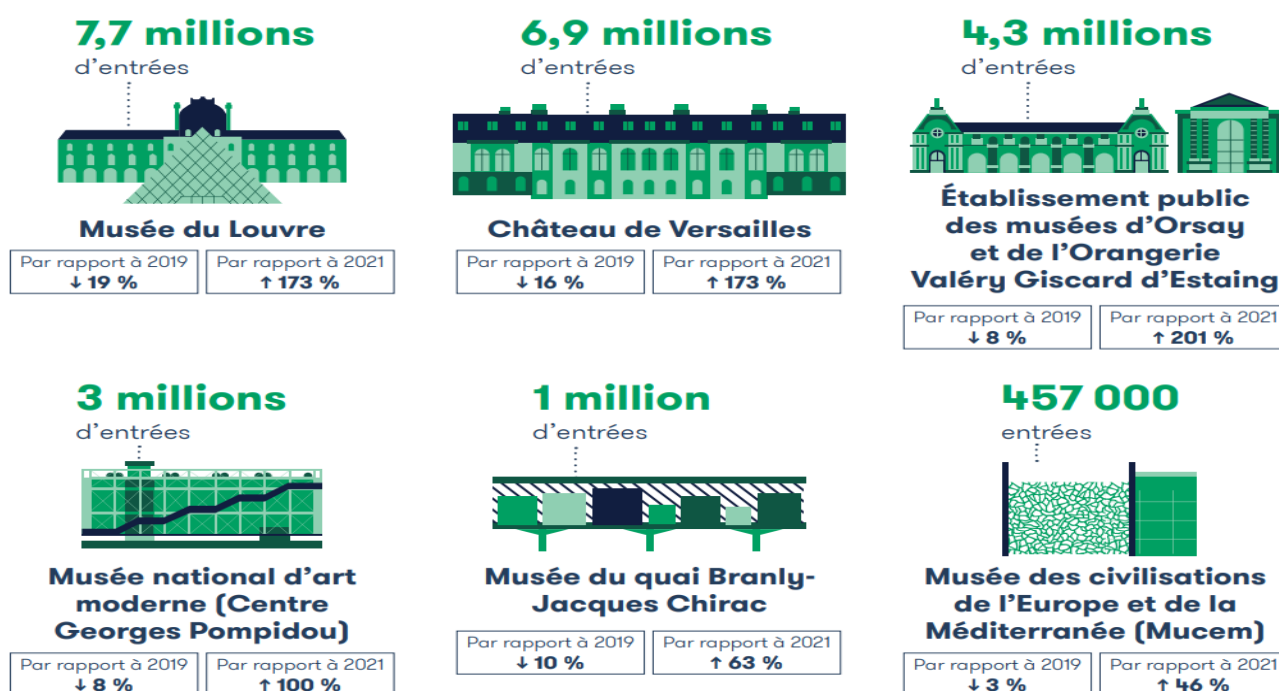
Plus de 200 jours de fermeture au public en 2020, 120 en 2021. Après deux ans de fragilité marqués par la crise sanitaire, 2022 est l'année de réouverture totale des établissements patrimoniaux, celle qui renoue avec l'attractivité des lieux culturels.

Cette tendance est captée dans la nouvelle édition de *Patrimostat* (Août 2023) réalisé chaque année par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture.

Ce document compile repères sur les patrimoines, données annuelles de fréquentation des établissements et études de publics menées par les établissements. Il englobe les établissements, domaines et monuments nationaux mais aussi les plus de 1 200 musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France », les plus de 250 « Maisons des Illustres », sans oublier les presque mille sites patrimoniaux remarquables, les quelque 45 000 bâtiments inscrits ou classés au titre de monument historique et les 1 600 édifices contemporains protégés au titre d'Architecture contemporaine remarquable.

Une reprise progressive de la fréquentation dans les musées nationaux

Les établissements nationaux enregistrent une hausse importante de leur fréquentation par rapport à l'année 2021. Sans atteindre pour autant les niveaux enregistrés en 2019, l'année 2022 est le signal d'une reprise prometteuse des fréquentations des musées.



2) Une reprise prometteuse dans les musées

La relance se constate dans les chiffres de fréquentation des musées nationaux et lieux d'expositions sous tutelle du ministère avec, 28,5 millions de visiteurs enregistrés l'an dernier, soit une progression de 142 % par rapport à 2021, mais toujours inférieure à 2019 (- 15 %).

Cette tendance à la hausse se confirme auprès du jeune public, avec 7,6 millions d'entrées pour les moins de 25 ans, chiffre en hausse de 137 % par rapport à 2021.

Les touristes internationaux reviennent progressivement avec la levée des restrictions de voyage.

Touristes internationaux

En 2022, la levée des restrictions sur les voyages a permis aux touristes internationaux de visiter à nouveau les sites patrimoniaux du territoire national. Par rapport à 2021, la part des visiteurs étrangers a augmenté dans les quatre établissements accueillant le plus de public. Si les chiffres restent néanmoins légèrement en dessous des taux enregistrés en 2019, année de référence, ils augmentent de 4 points pour le Musée de l'Orangerie.

77 %



Château de Versailles

Par rapport à 2019
↓ 4 points

Par rapport à 2021
↑ 18 points

70 %

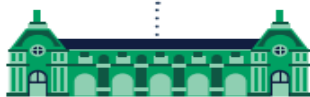


Musée du Louvre

Par rapport à 2019
↓ 1 point

Par rapport à 2021
↑ 31 points

58 %



Musée d'Orsay

Par rapport à 2019
↓ 7 points

Par rapport à 2021
↑ 7 points

61 %



Musée de l'Orangerie

Par rapport à 2019
↑ 4 points

Par rapport à 2021
↑ 20 points

Les chiffres à retenir de Patrimostat

- En 2022, **28,5 millions** de visiteurs dans les musées nationaux et lieux d'expositions sous tutelle du ministère, soit une progression de **142 %** par rapport à 2021.
- **7,6 millions** d'entrées pour le jeune public de moins de 25 ans, chiffre en hausse de **137 %**.
- Plus de **10 millions** de visiteurs en 2022 dans les monuments nationaux, niveau stable par rapport à 2019.

3) Une hausse de la fréquentation du Musée du Domaine royal de Marly

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant et s'appuie notamment sur l'augmentation constatée en 2023 avec environ 12 000 visiteurs en 2023.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation des projets d'expositions pour la période 2024-2028

Chaque année le musée organise une exposition temporaire afin de permettre la redécouverte de son histoire autour d'une centaine d'œuvres majeures issues de collections publiques et privées. Le musée propose des expositions dossiers autour de ses collections, ainsi que "L'œuvre de la saison", chaque trimestre, qui met en scène un objet du parcours permanent ou conservé en réserves accompagné d'un dispositif de médiation adapté. Des visites du parcours permanent et des expositions sont mises en place, ainsi que des ateliers et des conférences thématiques.

Le Musée a inauguré le 14 avril 2023 une première exposition depuis sa réouverture sur le thème « Séduction et pouvoir, l'art de paraître à la cour ». A travers une centaine d'accessoires

de mode et d'objets de beauté et de parfumerie, la parcours retrace l'histoire des vêtements et parures arborés à la cour aux 17e et 18e siècles.

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20231220-231214-6-DE
Date de réception en préfecture : 20/12/2023

Ce sont ces expositions, ces événements et la programmation qui soutiennent la fréquentation du musée. En dehors de ces rendez-vous fixes, bien identifiés par le public, la fréquentation est peu nombreuse.

A/ "Les Chevaux de Marly. Le cheval à Marly" - Exposition du 7 juin au 2 novembre 2024

Genèse du projet d'exposition

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, le Musée national de la Renaissance d'Ecouen et le Musée du Domaine royal de Marly. Chacun des musées organise une exposition sur le thème du cheval, dans le cadre de la tenue des épreuves d'équitation dans les jardins du château de Versailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Les épreuves d'équitation prendront place au niveau de l'esplanade de l'Étoile Royale, à l'ouest du Grand Canal, au cœur du parc du Château de Versailles. Elles seront organisées en trois temps : les premières épreuves auront lieu du 27 juillet au 6 août, suivies par les épreuves de pentathlon entre le 8 au 11 août. Les épreuves de para-équitation se dérouleront du 3 au 7 septembre.

Thème de l'exposition 2024

L'exposition sera centrée sur la présence du cheval et de ses représentations au domaine de Marly entre le moment de sa création sous le règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution.

L'exposition explore la présence du cheval dans les arts, la culture, les loisirs et dans la symbolique du Domaine royal de Marly sous l'Ancien Régime. Elle aborde le rôle du cheval dans les activités civiles et militaires, en particulier lors des déplacements et pour accompagner la chasse.

À Marly, le cheval est avant tout un objet de parade et de cour, faire-valoir de puissance et de grandeur à l'image du Roi. L'exposition revient sur l'histoire des groupes sculptés représentant « La Renommée à Cheval » et « Mercure à Cheval » réalisés par Antoine Coysevox sous le règne de Louis XIV pour orner l'abreuvoir monumental du domaine, et détaille les conditions dans lesquelles ces groupes mythologiques ont été remplacés par les sculptures des « Chevaux retenus par leurs palefreniers » réalisés par Guillaume Coustou sous le règne de Louis XV.

L'exposition aborde également les représentations du cheval dans les programmes décoratifs du Château de Marly : les représentations du Char Solaire d'Apollon sur les frontons du Pavillons Royal et la série monumentale des « Conquêtes du Roi » réalisées par A. F. Van der Meulen et son équipe pour décorer l'intérieur du bâtiment.

Le musée s'appuiera sur l'important fonds d'arts graphiques, en particulier de dessins et d'aquarelles représentant l'abreuvoir, le domaine et les chevaux de Marly, mais aussi sur plusieurs toiles des « Conquêtes du Roi » et enfin sur des moulages en bronze et en plâtre des Chevaux de Coustou et de Coysevox.

Public cible

Le musée cible principalement les habitants de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, tout en s'ouvrant au reste du département, avec l'appui du réseau des Villes Royales des Yvelines. Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le musée s'adressera aux touristes d'Île-de-France et des régions limitrophes et aux touristes internationaux présents dans notre territoire à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La communication du musée ciblera en particulier les publics seniors, le jeune public, les amoureux d'équitation et les amateurs du Grand Siècle.

B/ Un programme d'expositions à venir déjà défini (2025 à 2028)

2025 : *Madame du Barry*

2026 : *Belle comme Vénus. Le portrait historié aux XVIIe et XVIIIe siècles*

2027 : *Claude III Audran (1658-1734). Arabesques et Singeries à Marly*

III. Prospective financière 2024-2028

La présente prospective a été présentée au comité en novembre 2023.

Il s'agit de définir les conditions financières nécessaires à l'équilibre budgétaire en prenant en considération deux éléments majeurs :

- La poursuite d'un programme annuel d'exposition comme moteur d'un renforcement de la fréquentation du musée et soutien croissant de ses ressources propres.
- La réalisation du premier exercice budgétaire plein en 2023 (effectif RH quasiment au complet et organisation d'une exposition) ne permet pas de clôturer à l'équilibre (+/- 140k€)

Section de FONCTIONNEMENT

Données de variation	2020	2021	2022	2023 BUDGET	2023 CA	2024	2025	2026	2027	2028
Coût Exposition annuelle				110	102					
Recettes mécénat et subvention expo				50	55					
Recettes supplémentaires expo				11		20				
Hausse masse salariale Musée				116						
Hausse participation des communes			100			150				
Charges à caractère général	179	167	200	368	330	345	352	359	366	373
Charges de personnel - Musée	217	222	218	344	330	350	357	364	372	379
Charges de personnel - Musée/Vacataires	53	48	60	36	32	18	18	19	19	19
Charges de personnel - Unilys + mutualisation	98	80	63	52	45	58	59	60	62	63
Autres charges	3	4	5	7	6	10	10	10	10	10
Charges financières	6	6	5	4	4	4	4	3	3	3
Charges exceptionnelles	0	14	0	1	44	5	5	5	5	5
Charges de fonctionnement A	556	541	551	812	791	790	806	820	836	853
Amortissements	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Opérations d'ordre B	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Recettes Propres	62	38	72	90	100	110	116	121	127	134
Mécénat et subventions exposition annuelle				50	55	50	53	55	58	61
Participation des communes	364	371	471	471	464	621	621	621	621	621
Remboursements	65	64	44	28	67	24	24	24	24	24
Opérations d'ordre		11	11							
Recettes exceptionnelles	15	3	6	5	10	10	10	10	10	10
Recettes de fonctionnement C	506	487	604	644	696	815	823	831	840	849
Excédents passés	758	658	322	321	321	116	122	116	106	74
Besoin section de fonctionnement C-(A+B)	-103	-141	-1	-213	-140	6	6	1	-7	-14

Section d'investissement	2020	2021	2022	2023 BUDGET	2023 CA	2024	2025	2026	2027	2027
Emprunt	265	515	15	15	15	15	15	15	15	15
GER	329	165	102	148	108	116	30	30	30	30
Restauration œuvres sous réserve recettes mécénat						80				
Opérations d'ordre	7	11	11							
Sous-total dépenses investissement	601	691	128	163	123	211	45	45	45	45
FCTVA	0	20	48	157	9	164	18	19	5	5
Subventions et mécénat	206	407	1	9	12	85	5	5	5	5
Dons	5	12								
Amortissement	53	87	54	45	45	18	11	10	10	10
Opérations d'ordre	7									
Excédents capitalisés			190			65		12	11	25
Sous-total recettes investissement	271	526	293	211	66	332	34	46	31	45
Excédents passés	158	0	0	0	0	0	0			
Déficits passés		173	230	64	64	121		12	11	25
Besoin section d'investissement	-330	-165	-65	-16	-121	0	-12	-11	-25	-25
Total global	-433	-306	-66	-229	-261	6	-6	-10	-32	-39
Cumul					60	122	117	106	74	36
Fonds de roulement										

En conclusion, il est proposé afin de réaliser le projet du syndicat d'**augmenter les participations de 150k€ en 2024** afin d'assurer un retour à l'équilibre budgétaire annuel et préserver au maximum l'excédent résiduel comme fonds de roulement.

Pour mémoire, au ROB 2023 il était commenté, les points suivants :

- Le montant de la participation des communes pour 2023 était de (464 k€)

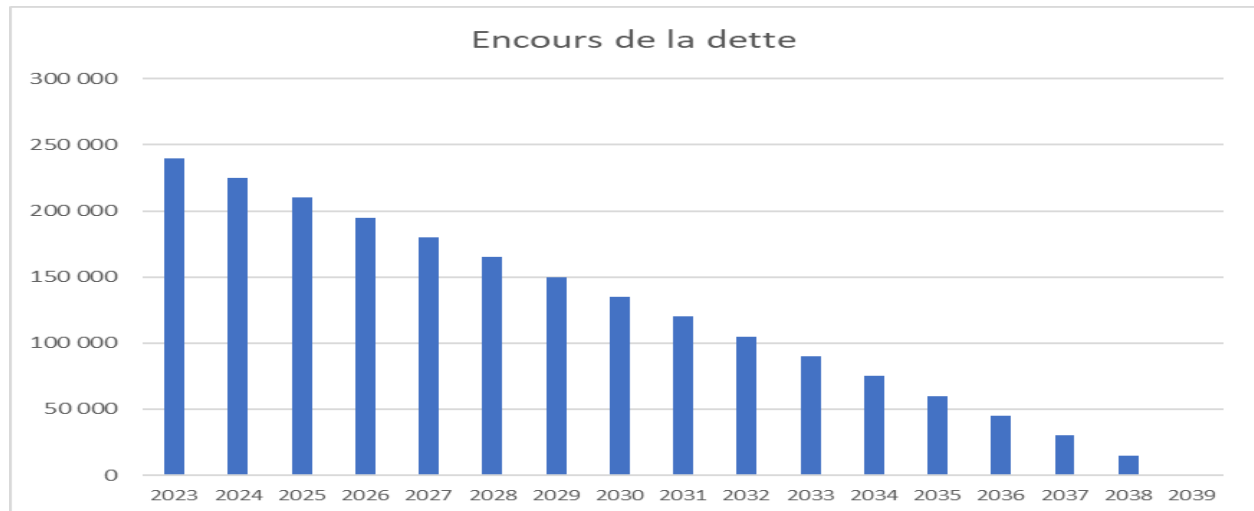
	POPULATION 2022	%	PARTICIPATION 2023	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY LE ROI	16 857	69.19	321 059 €		321 059 €
LOUVECIENNES	7 505	30.81	142 941 €		142 941 €
TOTAL SYNDICAT	24 362	100.00	464 000 €	- €	464 000 €

Les crédits proposés pour le Budget 2023 faisaient apparaître un déficit de (274 k€) sur la section de fonctionnement qui pouvait être financé par les excédents passés estimés à (321 k€).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc meilleur qu'envisagé, ce qui permet d'envisager raisonnablement une amélioration des recettes propres sous réserve de réalisation des soutiens de mécénats et subventions notamment pour les expositions.

IV. Etat de la Dette

L'établissement a 1 emprunt à taux fixe (1,65) amortissement constant, en cours auprès du Crédit Mutuel jusqu'en 2039.



V. Section d'investissement

Il est proposé de conserver une enveloppe d'investissement de 30k€/an afin de satisfaire aux travaux de grosses réparations et renouvellement (GER).

L'instruction d'un projet d'agrandissement sera diligentée sous réserve de l'analyse des conséquences de la nouvelle loi relative à la limitation de consommation de surfaces imperméabilisées, notamment pour les Domaines Nationaux. Dans l'éventualité d'une faisabilité avérée, une demande de prolongation anticipée de la durée résiduelle du BEA auprès de l'EPV sera engagée préalablement à l'ouverture d'une étude ad hoc. Par ailleurs, il convient de préciser, également que pour la réalisation d'un tel projet, une modification du PLU de la commune de Marly-le-Roi sera nécessaire et la commune a déjà fait connaître son soutien à cette démarche.